

Règlement du Championnat Régional de kayak polo.

Le championnat est organisé sous l'égide du comité directeur CRCK Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

L'objectif est de permettre à tous les clubs de la région de se rencontrer sur deux journées.

ORGANISATION :

- La durée sur 1 ou 2 journée(s) est en fonction des sites retenus et du nombre d'équipes inscrites.
- Le championnat est organisé par un R1, assisté éventuellement par un R2 désigné(s) en comité directeur. Son rôle consiste à valider le programme des matchs proposé par le référent du club organisateur lors de chaque journée. Le R1 valide également les résultats et le classement de chaque journée. De même, il établira le classement final aux points à l'issue du championnat.
- Un référent du club organisateur est désigné. Il est l'interlocuteur unique du R1. Il a en charge l'organisation matérielle de la journée notamment la réservation du site, le montage du tournoi. Il propose au R1 un programme des matchs permettant d'établir un classement des équipes ayant participé au championnat.
- Le référent du club organisateur peut éventuellement être le R1 du Championnats.

Les équipes inscrites pourront être composées de joueuses et joueurs des catégories d'âgés suivant : **Minime – Cadet – Junior – Senior - Vétéran**

Tous les joueurs ou joueuses devront être à jour de leurs licences FFCK.

Le nombre d'équipes invité sur le championnat sera déterminé par le R1 en fonction de la capacité d'accueil des sites. Cette capacité d'accueil s'entend par le créneau horaire et le nombre de matchs nécessaires. Les premières équipes inscrites seront prioritaires.

FRAIS D'INSCRIPTION :

Les frais d'inscription au **championnat régional et tournoi** cette année 2023 est gratuit.

ARBITRAGE :

Les règles d'arbitrage seront celles du règlement fédéral (Hors mis le Time-shoot).
Chaque équipe devra fournir au moins un arbitre. Les arbitre peuvent être aussi joueur.

CLASSEMENT :

Le classement final dépendra du type d'organisation et sera communiqué par le R1 du championnat. Le classement s'appuiera sur le règlement fédéral.

Toute réclamation quant au classement sera tranchée en comité directeur selon les règles de votes suivantes :
une voix par club représenté au comité directeur avec prépondérance de la voix du président(e) du CRCKPACA en cas d'égalité de voix.